



PROJET DE PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
FINANCIERES ET JURIDIQUES A LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

Examen de l'activité de l'Organisation en 1958 :
Rapport annuel du Directeur général

La Commission a étudié les parties du Rapport du Directeur général qui traitent des questions administratives et financières, ainsi qu'une déclaration faite sur ce point au nom du Directeur général. Elle tient à recommander à la Commission du Programme et du Budget d'incorporer le paragraphe suivant dans toute résolution qu'elle proposera à l'Assemblée au sujet du Rapport annuel du Directeur général :

"NOTE avec satisfaction que la situation administrative et financière de l'Organisation, telle qu'elle est décrite dans le Rapport annuel du Directeur général, est saine."